2007-04264/

Culture, Communications et Condition féminine
Québec

Salle de presse

Actualités
Salle de presse
Convocations
Communiqués
Ministère
Organismes et sociétés d'État
Allocutions
Dossiers de presse
Événements

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

Loi sur les biens culturels

La cathédrale d'Amos classée monument historique

Québec, le 25 mars 2004 – La ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, annonce le classement de la cathédrale d'Amos à titre de monument historique en vertu de la Loi sur les biens culturels, ce qui témoigne de la valeur exceptionnelle de ce monument unique en Abitibi.

« Cette église, construite dans un contexte de colonisation, exprime par ses dimensions imposantes l'ambition des premiers bâtisseurs de la région et leur volonté de développer ce territoire tout neuf », a déclaré la ministre Beauchamp.

L'église a été érigée en 1922-1923, à peine dix ans après la fondation de la municipalité et de la paroisse Sainte-Thérèse-d'Avila; cette dernière ne compte alors que 2 500 fidèles pour assumer les coûts de construction de ce temple de grande envergure. Elle deviendra la cathédrale du tout nouveau diocèse d'Amos en 1939.

La réalisation des plans a été confiée à l'architecte montréalais Aristide Beaugrand-Champagne qui conçoit un temple de style néobyzantin en béton avec un revêtement de brique et de pierre, le tout coiffé d'un dôme recouvert de cuivre mesurant 30,48 mètres de diamètre (100 pieds). Au moment de sa construction, c'est le plus grand dôme en béton armé au Québec. Il ne sera dépassé que par celui de l'Oratoire Saint-Joseph (35,05 mètres ou 115 pieds de diamètre), construit en 1937.

« Surplombant toute la ville d'Amos, la cathédrale constitue un repère visuel incontournable qui domine le paysage abitibien. Elle fait partie de notre patrimoine sacré et je suis très heureux de la décision de ma collègue, Mme Line Beauchamp, de classer la cathédrale Sainte-Thérèse-d'Avila comme monument historique », a mentionné le ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs et ministre responsable de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec et député d'Abitibi-Est, M. Pierre Corbeil.

Source :

Colette Proulx
Conseillère en communication
Ministère de la Culture et des Communications
Tél. : (514) 873-2979

Information :

Isabelle Melançon
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Culture et des Communications

Tél. : (418) 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007